

<https://www.cafepedagogique.net/2023/09/29/directrice-suspendue-une-decision-pour-la-p...>

Lilia Ben Hamouda

2 min read

Directrice suspendue : une décision pour la protéger



Alors que des médias titrent depuis plusieurs jours sur la suspension d'une directrice d'école à la suite de la mort d'une petite fille de trois ans battue à mort par ses parents, le Café pédagogique revient sur les raisons de cette suspension.

Loin d'être une suspension dans le cadre d'une remise en question de la professionnalité de la directrice – par ailleurs enseignante de la classe de la victime, cette suspension est à titre conservatoire comme nous l'explique Mathilde Marnière, secrétaire départementale de la FSU-SNUipp qui est en contact avec directrice.

« Avec tout le battage médiatique, la collègue avait besoin d'être protégée, d'où la suspension à titre conservatoire décidée par le rectorat. Pour protéger la collègue, il y avait deux solutions : soit l'arrêt de travail – avec perte de salaire, soit la suspension conservatoire ». « Lorsqu'un fait grave survient dans une école ou un établissement scolaire, et que cet événement fait à la fois l'objet d'une enquête judiciaire et d'une importante exposition médiatique, les conditions de travail de certains personnels peuvent

être fortement altérées » justifie le rectorat. « L'institution scolaire a alors le devoir de préserver ces personnels en procédant à une suspension. Cette mesure administrative ne constitue donc pas une sanction disciplinaire, ce qui a été clairement expliqué à la directrice de l'école. Il s'agit d'une mesure strictement conservatoire qui ne présume aucunement de la responsabilité de l'agent. Elle est prise pour une durée maximum de 4 mois ».

Generated with Reader Mode